

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-DN139

présenté par  
M. Giletti, rapporteur

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Environnement et prospective de la politique de défense	1 000 000	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	1 000 000
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à augmenter les moyens dédiés à l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA). L'ONERA a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial.

L'ONERA a par exemple développé le radar de veille spatiale GRAVES qui permet à la France de disposer d'une capacité unique en Europe de surveillance de la situation spatiale.

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Office finance la partie la plus amont du programme annuel d'études de l'ONERA, pour entretenir et faire évoluer les compétences nécessaires sur le moyen terme à ses donneurs d'ordre (DGA, autres institutions publiques, industries, etc.). Si cette subvention augmente dans le PLF25 (+0,6 soit 118M euros), cette hausse n'est pas à la hauteur des ambitions de la stratégie spatiale de défense.

Cet amendement vise donc à augmenter le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'ONERA.

Le maintien de la France parmi les puissances spatiales de premier rang dépendra de notre capacité à identifier les futures ruptures technologiques. Avec le CNES et l'ONERA, la France dispose de deux instituts de recherche reconnus mondialement ; le soutien financier de l'ONERA est donc capital pour soutenir la recherche publique aérospatiale et anticiper les ruptures technologiques de demain.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits en AE et en CP du montant de 1 million d'euros au profit de l'action 7: "prospective de défense" du programme 144 "Environnement et prospective de la politique de défense". Pour les besoins de la recevabilité financière, cet amendement minore du même montant les crédits en AE et CP de l'action 09 "Engagement et combat" du programme 146 "Equiperment des forces".